

27 avril 2004

04.343

Question Francis Berthoud**Rubrique service de l'action sociale, compte 366300, charges d'aide matérielle – Installation à l'aide sociale?**

Depuis près de 15 ans le montant de l'aide matérielle est en constante augmentation. Il est même possible de considérer qu'il a explosé ces dernières années. Le rapport de la commission de gestion et des finances indique même, en page 21, que l'aide matérielle accordée en 2003 qui figurera aux comptes 2004 pourrait atteindre 45 millions, voire 46 millions de francs.

Les informations statistiques figurant à la page 112 du rapport de gestion du Département des finances et des affaires sociales pour l'exercice 2003 sont plus préoccupantes encore – si cela est possible – que l'explosion de l'aide matérielle. Nous relevons en particulier l'évolution du nombre de nouveaux dossiers ouverts pour la catégorie d'âge de 18 à 24 ans. Au nombre de 312, ils représentent 25,3% de l'ensemble des nouveaux dossiers.

A ce propos, l'hypothèse a été émise que les jeunes recouraient trop facilement à l'aide sociale et, pire encore, qu'ils avaient tendance à s'installer dans un statut de bénéficiaires de l'aide sociale. Une statistique des dossiers actifs au 31 décembre, respectivement depuis 1, 2, 3... ans, et par groupe d'âge, permettrait de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Sauf erreur, une telle statistique ne figure pas dans le rapport du département.

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si une telle statistique existe ou, à défaut, s'il a l'intention de la faire élaborer et de la publier dans les prochains rapports du département? S'il dispose de cette statistique, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si elle infirme ou confirme l'hypothèse ci-devant?
2. Dans la mesure où la réinsertion professionnelle est de plus en plus difficile au fur et à mesure que le nombre d'années de dépendance de l'aide sociale augmente, le risque est grand que des jeunes qui s'installeraient dans cette situation deviennent dépendants de l'aide sociale peut-être toute leur vie. Si l'hypothèse d'un recours durable des jeunes à l'aide matérielle était confirmée, le Conseil d'Etat pourrait-il nous indiquer s'il a l'intention de développer plus particulièrement, et comment, les mesures visant à l'insertion professionnelle des jeunes qui recourent à l'aide matérielle?